



RGPD : QUELS CONSEILS OPÉRATIONNELS À L'ANNONCEUR EN MATIÈRE DE CONSENTEMENT ?

À L'AACC

Le RGPD impose de nouvelles obligations aux agences-conseils, qu'elles interviennent en tant que simple conseil ou qu'elles soient amenées à traiter des données personnelles pour le compte de l'annonceur. Cette session de formation est consacrée aux aspects opérationnels du traitement de données personnelles, notamment au consentement des personnes concernées.



OBJECTIF

- ▶ Acquérir les réflexes permettant de conseiller l'annonceur sur les aspects opérationnels en matière de protection des données personnelles, notamment sur le consentement.

À SAVOIR

Public concerné :

Tout collaborateur en agence-conseil devant intégrer les questions opérationnelles liées au traitement de données personnelles dans le cadre de projets clients.

Formation d'une demi-journée.

9.15 | 13.00

12 PERS



MATINÉE

PROGRAMME



I. Identifier les missions induisant un traitement de données à caractère personnel

- La notion de données à caractère personnel
- Les missions de l'Agence-conseil et le traitement de données personnelles
- La « check-list » du chef de projet

II. Comprendre les principes sous-tendant la protection des données à caractère personnel

- Quelle interprétation donner au principe de « privacy by design » ?
- Comment s'assurer de la licéité du traitement des données personnelles ?
- Quelles garanties de loyauté et de transparence pour les personnes concernées ?

- Focus sur les modalités pratiques d'information des personnes concernées
- Dans quelles situations recueillir le consentement des personnes concernées ?
- Les notions d'opt-in et d'opt-out.
- Les exceptions au consentement préalable.
- Comment s'assurer que le consentement a été recueilli de manière conforme aux principes applicables ou la validité du consentement ?
- Focus sur les actions de mise en conformité à déployer.
- Quelles obligations en matière de conservation de la preuve du consentement ?
- Quelle distinction entre les cookies (et autres technologies similaires) en matière de consentement préalable ?
- Quel processus envisager pour l'utilisation des cookies et autres traceurs similaires dans le cadre de la conception d'un site internet ?

MÉTHODE

Une spécialiste en droit de la protection des données à caractère personnel interviendra sur ces différents points, et répondra aux questions des participants dans le cadre de sessions interactives et illustrées de situations concrètes.



INTERVENANT

Maître Laure LANDES-GRONOWSKI

Cabinet Avistem Agil'IT
Avocate associée du Pôle IT & Data protection
Spécialisée en matière de protection des données à caractère personnel

CONTACT : Laetitia HARDY

AACC - Association des Agences-Conseils en Communication - Syndicat Professionnel (loi 1884)
40, boulevard Malesherbes - 75008 paris | Tél. : +33 (0)1.47.42.13.42 | www.aacc.fr - email : lhardy@aacc.fr